

# PAS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION POUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DU « GRAND DÉBAT »

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 15 JANVIER 2019

Dans l'Eure, le préfet a décidé depuis le 3 janvier d'interdire purement et simplement toute manifestation dans trente-cinq communes du département, et ce jusqu'au 16 janvier.

Alors que le président de la République doit se rendre ce jour dans la commune du Grand-Bourgtheroulde afin d'initier le grand débat, le préfet de l'Eure a décidé hier de prendre un arrêté étendant son interdiction à cette commune, ainsi que dans vingt et une autres, empêchant ainsi l'exercice de la liberté d'expression, l'une des libertés les plus fondamentales, au moment où le pouvoir exécutif se prévaut pourtant de donner la parole aux citoyens.

La LDH a décidé, aux côtés de dix-huit habitants de ce département, de contester, par la voie d'un référé-liberté qui sera audiencé ce jour à 11h30 devant le tribunal administratif de Rouen, cette atteinte intolérable et injustifiée à la liberté d'expression.

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898

